



Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025

Appel

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025
3. Assermentation de deux Conseillers communaux
4. Préavis municipal No 05/2025 - Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons, selon le système de financement régional
5. Préavis municipal No 06/2025 - Crédit-cadre véhicules et machines communales / Phase 1 – Demande de crédit cadre
6. Préavis municipal No 07/2025 – Renouvellement de l'arrêté d'imposition
7. Préavis municipal No 08/2025 - Rémunération des Municipales, Municipaux et Syndic/Syndique pour la législature 2026-2031
8. Préavis municipal No 09/2025 – Frais liés à l'implémentation obligatoire du Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2) dès 2027
9. Décompte final préavis No 06/2017 – Réfection du revêtement de la route de la Gare et de la route de Bremblens et préavis No 06/2020 et 02/2021 Demande de crédit et demande de crédit complémentaire pour les requalifications et réfection de la route de la Gare et la route de Bremblens – Communication de la Municipalité 07/2025 – Approbation du dépassement
10. Décompte final préavis No 08/2020 – Demande de crédit pour la participation d'Echandens à la reconstruction du collecteur ERM « autoroute, No. 87 » - Étape II : Approbation du dépassement
11. Communications municipales
12. Communications du Bureau
13. Divers et propositions individuelles
14. Hommage à M. Philippe Gandillon

A 20h00 précises, le Président, M. Sébastien Baconnier, salue les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers ainsi que le public sur place et celui qui suit la séance en streaming. En préambule à la séance il rend un premier hommage à Philippe Gandillon, Conseiller communal, décédé le vendredi 12 septembre. Il invite l'assemblée à se lever pour respecter une minute de silence. Un hommage, suivi d'une collation, lui sera rendu à l'issue de la séance.

Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, le 24 septembre 2025 conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

M. Sébastien Baconnier fait part de la démission de M. Loïc Lambelet suite à son départ à l'étranger et le remercie de son engagement. Dès lors, le Conseil compte 57 membres.

Il annonce les personnes excusées pour la séance, soit :

Mme Héloïse Denham
MM. Edy Bridy, Cyril Faivre, Valéry Ponsar, Thomas Reynaud, Dominique Tavel, Luc Vuagniaux, Christian Wagner.

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 49 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte. Le Président invite les intervenants à se déplacer au pupitre pour l'enregistrement et la diffusion en streaming.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Sébastien Baconnier demande à l'assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, il est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 23 juin 2025

Le Président demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV est adopté avec remerciements à la secrétaire.

3. Assermentation de deux Conseillers communaux

M. Sébastien Baconnier procède à l'assermentation de la suppléante, Mme Elisa Rossier et du suppléant M. Jean-Luc Sonnay, sous les applaudissements de l'assemblée. Le nombre de Conseillers communaux présents dans la salle est de 51.

4. Préavis municipal No. 05/2025 – Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons, selon le système de financement régional

M. Sébastien Baconnier passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, responsable de ce préavis qui n'a rien à y ajouter.

Le Président passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

M. Sébastien Baconnier ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Le Président clôt le débat et procède à la lecture des conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No. 05/2025
- vu le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- de soutenir le projet de rénovation de la patinoire des Eaux-Minérales de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons pour un montant total de Fr. 261'900.00, à régler en 30 versements annuels de Fr. 8'730.00 chacun,

- d'autoriser la Municipalité d'établir une convention avec la commune de Morges déterminant les modalités de cette participation financière.

5. Préavis municipal No. 06/2025 – Renouvellement du parc véhicules et machines communales / Phase 1 – Demande de crédit cadre

Le Président passe la parole à M. Christian Müller, responsable du préavis. Celui-ci revient sur le rapport de la Commission d'objet, page 3, troisième question et sa réponse. Il rappelle qu'il y est écrit qu'en cas d'acceptation du préavis, la dépense du crédit commencerait dès le lendemain du vote du Conseil. Cela concernait principalement les deux véhicules du service de voirie (Aebi et le nouveau véhicule électrique) et non pas le véhicule de Police. D'autre part, il explique que le terme « phase 1 » figure par soucis de transparence, car il sera dans un futur proche nécessaire de remplacer d'autres véhicules communaux, notamment le tracteur John-Deere. En ce qui concerne le véhicule Skoda de l'ASP, il précise que la Municipalité comprend le message de la Commission des Finances. Si le Conseil décide de suivre l'amendement proposé par la Commission des Finances, la Municipalité peut vivre avec cette décision, même si le véhicule en question n'est pas pratique. La Municipalité ne souhaite pas que ce point soit un sujet de discorde et de tension. De toute manière, si ce véhicule devait être remplacée impérativement dans les 2-3 ans, la Municipalité à l'autorisation de procéder à son remplacement sans présentation de préavis (limite du montant : Fr. 100'000.-).

M. Sébastien Baconnier passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

En l'absence de M. Thomas Reynaud, Président de la Commission d'objet, M. Sébastien Baconnier passe la parole à sa remplaçante, Mme Sandra Imsand, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Le Président ouvre la discussion.

M. Markus Christen ne comprend pas ce que l'étude du Bureau Hymexia a apporté et estime que ce qui compte est l'avis des utilisateurs, soit des membres de la voirie, plutôt que celui d'un « expert ». D'autre part, il trouve le calcul concernant le coût d'exploitation sans changement de stratégie, en page 13 du préavis, très vaste. Ce calcul a été établi par quelqu'un proche de la vente. Jusqu'à maintenant, tout fonctionnait très bien et il estime que le changement proposé n'est ni nécessaire, ni intéressant.

M. Christian Müller intervient, malgré qu'il n'y ait pas de question posée. Il ne revient pas sur l'audit ni son prix. L'audit ne figure qu'à titre d'information dans le préavis. D'autre part, il souligne que les utilisateurs ont été consulté sur la stratégie et le choix des véhicules, comme c'est mentionné dans le rapport de la Commission d'objet. Les propos tenus par M. Markus Christen ne lui semblent pas corrects.

M. Philippe Diserens revient sur le rapport de la Commission d'objet et s'interroge sur la date de début de dépense du crédit. Il demande ce qu'il en est du délai référendaire.

M. Christian Müller le remercie de sa vigilance et confirme qu'il y a bien sûr le délai référendaire de 10 jours dont il faut tenir compte.

M. Jacques Perrinjaquet remercie M. Christian Müller d'avoir permis de consulter une partie de l'audit. Il a souffert à déchiffrer les tableaux et schémas qui y figurent, en particulier le schéma en page 5 du préavis. A son avis, ce genre de schémas décrédibilise tout ou partie des conclusions du document.

Personne ne souhaitant prendre la parole, M. Sébastien Baconnier clôture le débat. Il rappelle qu'il sera d'abord voté sur l'amendement proposé par la Commission des finances et ensuite sur les conclusions du préavis, amendé ou non. Ces deux votes sont indépendants l'un de l'autre et le vote sur l'amendement n'influence en rien la liberté de vote sur le fond.

Il procède à la lecture de l'amendement proposé : « d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 376'500 TTC pour le renouvellement et la modernisation, phase 1, du parc véhicules communal, de financer ces acquisitions par les liquidités de la commune et/ou par un emprunt. ». Cet amendement est accepté à la majorité (40 oui - 2 non – 8 abstentions)

Dès lors le Président lit les conclusions amendées :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No. 06/2025, amendé
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- vu le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (47 oui – 3 non)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 376'500 TTC pour le renouvellement et la modernisation, phase 1, du parc véhicules communal,
- de financer ces acquisitions par les liquidités de la commune et/ou par un emprunt.

6. Préavis municipal No. 07/2025 – Renouvellement de l'arrêté d'imposition

M. Sébastien Baconnier passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, responsable du préavis, qui n'a rien à ajouter au préavis.

Il passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, M. Sébastien Baconnier clôture le débat et procède à la lecture des conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 07/2025
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (49 oui - 1 abstention)

d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté en annexe du préavis N° 07/2025 et dont il fait partie intégrante, pour une période d'une année, soit pour 2026.

7. Préavis municipal No. 08/2025 – Rémunération des Municipales, Municipaux et Syndic/Syndique pour la législature 2026-2031

M. Sébastien Baconnier passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, responsable du préavis qui n'a rien à ajouter au préavis.

Il passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

M. Sébastien Baconnier passe la parole à Mme Delphine Diserens, Présidente de la Commission d'objet qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

M. Markus Christen constate que la Municipalité souhaite modifier la part variable de ses rémunérations. Il n'adhère pas aux arguments avancés dans le préavis. En effet, la rémunération du Syndic et de la Municipalité est une question de salaire pour sa fonction et non pas sur les tâches. La fonction est bien plus importante que les tâches. Cependant, en augmentant la partie variable, cela donne plus d'importance aux tâches qu'à la manière de gérer la commune. A son avis, ce changement ne peut pas être dans l'intérêt de la Commune. Un bon municipal remplit bien sa fonction et il n'est pas question d'un nombre d'heures de travail. La fonction tourne autour de ce qui est important et nécessaire pour la majorité des citoyens. Comme exemple il cite le préavis concernant le réaménagement du centre du village. Il ne s'agissait ni d'une nécessité ni d'une priorité, mais peut-être un désir de la Municipalité. Ce désir s'est transformé en tâche et en heures de travail. La majorité de ces heures n'avaient rien à voir avec la fonction de la Municipalité. Il souhaite que le Président du Conseil forme un groupe de travail qui étudie le règlement de la rémunération des Municipaux et du Syndic.

M. Jerome De Benedictis précise que le salaire en relation avec les responsabilités n'a pas changé. Le delta entre un Municipal et le Syndic s'explique par rapport à la différence de responsabilité, ce qui a été voté par le Conseil. Ce qui change est la répartition entre la part variable et la part fixe. La préparation et la rédaction des préavis est très variable ce qui explique la nécessité d'une part variable. Cela a également été relevé par les Commissions. Il attire l'attention sur ce qui a poussé la Municipalité à abandonner la part fixe, proposé par d'autres Communes. Ceci est détaillé dans le préavis.

Il n'accepte pas certaines choses avancées par M. Markus Christen. Le fait d'affirmer que le projet du Centre du Village est un désir de la Municipalité et que pour ce désir elle ne devrait pas être payée est inacceptable, et il prend cela comme une insulte. La Municipalité a été élue pour porter des projets et le réaménagement du Centre du Village en est un. Le Conseil a décidé de ne pas soutenir ce projet, ce qui ne représente aucun problème pour la Municipalité. Néanmoins, d'entendre que la Municipalité ne devrait pas être payé pour le travail effectué sur ce projet, n'est pas admissible.

En ce qui concerne le fait de nommer un groupe de travail pour traiter ce préavis, il précise que c'est exactement ce qui a été fait. Le Bureau du Conseil a souhaité désigner une Commission d'objet pour étudier ce préavis et ladite Commission a rendu son rapport.

Le Président confirme que le Bureau a choisi de désigner une Commission d'objet pour traiter ce préavis sur le fond et non pas uniquement le côté financier.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, M. Sébastien Baconnier clôt le débat et procède à la lecture des conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No. 08/2025,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- vu le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (48 oui – 1 non – 1 abstention)

- d'adopter la base de rémunération des Municipales, Municipaux et Syndic/Syndique selon le tableau annexé, pour la législature 2026-2031.

8. Préavis municipal No. 09/2025 – Frais liés à l'implémentation obligatoire du Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2) dès 2027

M. Sébastien Baconnier passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, responsable du préavis qui n'a rien à ajouter au préavis.

Il passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des Finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre de la Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, M. Sébastien Baconnier clôt le débat et procède à la lecture des conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No. 09/2025
- vu le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 203'000.00 pour la transition vers le MCH2,
- de prélever ce montant sur nos liquidités ou de solliciter un emprunt pour tout ou partie du montant.

9. Décompte final préavis No. 06/2017 – Réfection du revêtement de la route de la Gare et de la route de Bremblens et préavis No. 06/2020 et 02/2021 Demande de crédit et demande de crédit complémentaire pour les requalification et réfection de la route de la Gare et la route de Bremblens Communication de la Municipalité 07/2025 – Approbation du dépassement

M. Sébastien Baconnier rappelle que les Conseillers ont reçu la Communication susmentionnée lors du dernier Conseil, rappelant un montant total attribué par le Conseil dans les différents préavis de Fr. 1'434'000.- et un coût effectif des travaux de Fr. 1'703'428.09, soit un dépassement de Fr. 269'428.09, avant subvention. Il passe la parole à M. Christian Müller, Municipal responsable de cette communication, qui remercie M. Jacques Perrinjaquet de sa remarque concernant la procédure liée au coût final. Il n'a rien d'autre à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jacques Perrinjaquet rappelle que le règlement du Conseil, art. 91, alinéa 2 stipule que lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais. Si le Conseil ne devait pas approuver ce dépassement, il s'agirait uniquement d'une sanction politique. Même si cela ne change rien, il ne voit pas pourquoi il faudrait approuver ledit dépassement de presque Fr. 300'000.- Il désapprouve les prix pratiqués par les entreprises de travaux publics, lorsqu'elles sont mandatées par une communauté. Il désapprouve également la tendance qu'ont ces entreprises à dénigrer le travail des prédecesseurs. Et finalement, il désapprouve les gouts de luxe de la Municipalité dans les choix qu'elle a faits, ainsi que le temps qu'elle a mis pour présenter au Conseil ce décompte final de façon très discrète. Ceci malgré des questions posées par la Commission de Gestion durant au moins trois ans. Il déplore également un manque de communication de la part de la Municipalité avec le Bureau du Conseil, afin de permettre à ce dernier d'examiner si un décompte final nécessite un vote. Dès lors, il votera non à l'approbation de cette dépense supplémentaire.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président clôture la discussion et procède à un vote sur l'approbation du dépassement du préavis No. 06/2017, No. 06/2020 et No. 02/2021 pour un montant de Fr. 269'428.09, avant subvention. Le dépassement est approuvé à la majorité (21 oui – 13 non – 16 abstentions).

10. Décompte final préavis No. 08/2020 – Demande de crédit pour la participation d'Echandens à la reconstruction du collecteur ERM « autoroute, No. 87 » - Etape II : Approbation du dépassement selon la communication municipale No. 06/2025

M. Sébastien Baconnier rappelle que les Conseillers ont reçu la Communication susmentionnée lors du dernier Conseil, rappelant un coût attribué par le Conseil lors de la votation du préavis No. 08/2020 de Fr. 390'000.- et un coût effectif de Fr. 390'039.32, soit un dépassement de Fr. 39.32. Il passe la parole à M. Christian Müller, responsable de la communication qui n'a rien à y ajouter.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne souhaitant prendre la parole, il clôture la discussion et procède à l'approbation du dépassement du préavis No. 08/2020 pour un montant de Fr. 39.32. Le dépassement est approuvé (49 oui – 1 abstention).

11. Communications municipales

M. Jerome De Benedictis annonce que compte tenu de l'ordre du jour, la Municipalité renonce à faire des Communications municipales ce soir. D'éventuelles communications importantes seront transmises par courriel et les communications moins importantes seront faites lors du Conseil du mois de décembre.

12. Communications du Bureau

Votations fédérales et cantonales du 28 septembre 2025 :

Votations fédérales :

Objet 1, Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires : 864 bulletins valables, dont 299 oui – 565 non, l'objet est refusé.

Objet 2, Loi sur l'e-ID : 865 bulletins valables, dont 529 oui – 336 non, l'objet est accepté.

Votations cantonales :

Objet 1, Initiative Sauvons le Mormont et son contre-projet : 849 bulletins valables, dont 276 oui – 541 non, l'initiative est refusée.

Contre-projet : 572 oui – 232 non, le contre-projet est accepté

Question subsidiaire : le contre-projet est accepté par 511 voix

Objet 2, Quorum : 845 bulletins valables, dont 395 oui – 397 non, l'objet est refusé.

Objet 3, Droits politiques des étrangères et étrangers : 848 bulletins valables, dont 307 oui – 519 non, l'objet est refusé.

Commission de gestion : Lors du prochain Conseil sera élue la Commission de Gestion 2026. Si les membres pouvant être réélus se représentent, il faut au minimum trois autres candidats. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à M. Gérald Cavin ou à un membre du Bureau avant ou lors de la prochaine séance.

13. Divers et propositions individuelles

M. Christian Binggeli remercie la Municipalité, la voirie, les sponsors et les bénévoles pour leur précieux soutien lors de la manifestation Tour du Pays de Vaud début septembre qui était un grand succès.

D'autre part, il estime que la réfection du Club House du Tennis est une réussite. Néanmoins, il demande si avec une dépense aussi importante, il ne restait pas un peu d'argent pour refaire le chemin menant au parking. Des pavés-gazon par exemple seraient mieux adaptés qu'un chemin en gravillons sur terre battue.

M. Xavier Dutruit précise que le projet ne prévoyait pas de faire un chemin à 100% imperméable. Les gravillons permettaient cette perméabilité. D'autre part, le budget n'admettait pas de faire des travaux plus importants.

M. Ramiro Rodriguez complète la remarque de M. Christian Binggeli et précise que tous les commentaires par rapport à la réfection du Club House étaient positifs ; mais toutes les personnes regrettaien l'état du chemin d'accès.

M. Luc Vittoz revient sur la communication de la Municipalité lors du dernier Conseil concernant la vente de la villa au chemin du Levant 2. Il était intervenu lors de cette même séance, en posant des questions sur les raisons de cette vente. Il lui était répondu en substance, qu'une commune n'a pas de raison de posséder une villa, d'autant plus quand elle coûte plus qu'elle ne rapporte. Par ailleurs seule la parcelle de la villa est concernée, sans le bas du parc, ni la fontaine. M. Xavier Dutruit a précisé que la maison pourrait être rasée et reconstruite selon les mêmes gabarits.

Depuis cette séance, la villa a été mise en vente au prix de Fr. 1'880'000.-. Le délai de dépôt des offres a été fixé au 9 août pour que la Municipalité puisse passer un préavis lors de la séance du jour avec comme objectif une vente en décembre. A ce jour, la Municipalité n'a pas présenté de préavis, mais il estime que ce n'est peut-être que partie remise. Dès lors, il souhaite revenir sur l'histoire de cette villa. Il précise que c'est une maison qui fait partie du patrimoine historique de la Commune et fait partie des dépendances du Château, car c'était la forge. Elle est classée en note 4 et elle est accolée à la fontaine qui elle-même est mieux classée. Il rappelle que les locataires, âgés de 85 et 75 ans habitent cette maison depuis plus de 30 ans. A l'heure où on dénonce régulièrement des propriétaires immobiliers qui poussent à la porte des locataires âgés, la Municipalité ne fait probablement pas mieux en mettant en vente cette maison.

Par cette intervention, il souhaite que chacun connaisse la situation concernant cette villa lorsqu'un préavis municipal sera soumis au Conseil.

M. Jerome De Benedictis ne peut pas répondre aux nombreuses questions soulevées, car il est soumis au secret de délibérations en cours au sein de la Municipalité ou avec les parties prenantes de ce dossier. Il rappelle que des rénovations coûteuses sont nécessaires dans cette maison, et qu'il appartient au Conseil communal de décider s'il accepte d'utiliser les impôts des citoyens pour garder dans le patrimoine communal une villa comme celle-ci.

M. Philippe Diserens a lu dans le journal communal, rubrique Conseil communal, un article en lien avec la mise en place du principe de scrutin proportionnel. Cet article mentionne que la solution d'une liste d'entente communale a été retenue par le Conseil communal. Il souhaite savoir quand le Conseil s'est prononcé à ce propos.

M. Sébastien Baconnier confirme qu'il ne s'agit pas d'une décision du Conseil communal, mais des membres de l'Entente. Une correction dans ce sens sera apportée.

M. Philippe Diserens souhaite que cette correction parvienne à la population avant le 10 novembre prochain, date de la séance d'information à ce sujet. Il souhaite également que lors de cette séance d'information soient abordés les autres possibilités en matière de dépôt de listes parallèles.

Mme Céline Pache demande à M. Christian Müller des précisions concernant le marquage de la priorité de droite au chemin du Stand. En effet, jeudi dernier, en soirée, une priorité de droite a été marquée à la peinture jaune au chemin du Stand.

M. Christian Müller répond que ce nouveau marquage survenu ne correspond une nouvelle fois pas aux plans fournis. Néanmoins, constatant ce marquage, la question se pose de le garder. L'ASP est en train de gérer ce cas et une séance à ce sujet a eu lieu ce matin. Des discussions pour savoir si le marquage restera ou non sont en cours. D'autre part, le marquage à la croisée Stand / Riaz doit être terminé selon les plans fournis.

Mme Céline Pache le remercie et pose une autre question concernant le « trottoir » au chemin du Stand. Si deux voitures se croisent en même temps qu'un piéton se trouve sur ledit « trottoir » et qu'un accident survient, qui est responsable ?

M. Christian Müller ne peut pas répondre avec certitude ce soir, mais précise que la question a également été posée par une habitante du quartier, qui a été mis en contact avec l'ASP. Il communiquera la réponse officielle policière en lien avec la loi routière.

Le Président demande que cette réponse soit transmise à la secrétaire pour diffusion à tous les membres du Conseil.

14. Hommage à M. Philippe Gandillon

M. Sébastien Baconnier rend hommage à M. Philippe Gandillon. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue Philippe Gandillon, conseiller communal d'Echandens qui nous a quitté le 12 septembre dernier.

Enfant de notre village, il a toujours gardé un profond attachement à sa commune et à ses habitants. Membre du Conseil communal depuis la législature 1990-1994, il a consacré plus de trente années à la vie publique de notre collectivité.

Durant ces décennies, il a siégé dans de nombreuses commissions, témoignant d'une disponibilité et d'un engagement constants. On retiendra sa participation au sein de nombreuses commission, comme par exemple la Commission de naturalisation dès 1995, mais également de sa contribution à la Commission des finances ou encore à la Commission des recours informatiques. Dans chacun de ces mandats, il s'est impliqué avec sérieux, sans jamais chercher la lumière, préférant œuvrer avec discrétion et efficacité.

À travers les témoignages de celles et ceux qui ont travaillé à ses côtés, transparaît l'image d'un homme investi, fiable et respecté, qui a marqué durablement la vie de notre Conseil.

Au nom du Conseil communal et du Bureau, nous souhaitons lui rendre hommage et exprimer notre profonde reconnaissance pour son immense contribution à la vie publique d'Echandens.

À sa famille et à ses proches, nous adressons nos sincères condoléances et l'expression de toute notre sympathie.

Pour prolonger ce moment en l'honneur de Philippe, nous vous invitons à partager un verre et une collation.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôture la séance vers 21h15 et donne rendez-vous pour la prochaine séance le 8 décembre 2025.

Le Président :



Sébastien Baconnier

La Secrétaire :



Thérèse Maillefer

